

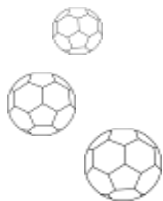
*On est tous handballeurs*



# BPJEPS

*(Brevet Professionnel)*

*Activités Physiques  
Pour Tous*



# LA FORMATION ET L'ALTERNANCE

Le **BPJEPS** de spécialité «Activités Physiques pour Tous » est un diplôme de niveau IV correspondant au premier niveau de qualification permettant d'exercer une activité professionnelle en toute autonomie. Il prépare au métier d'éducateur sportif. Ce diplôme confère à son titulaire la capacité d'encadrer les activités physiques et sportives au sein de toute structure promouvant des activités physiques et sportives.

La personne titulaire du **BPJEPS « Activités Physiques pour Tous »** est un animateur sportif plurivalent.

Le titulaire du **BPJEPS Activités Physiques pour Tous** exerce ses fonctions au sein de différentes structures :

- des collectivités locales ;
- d'associations, notamment sportives ;
- d'établissement d'activités physiques et sportives divers intégrant les activités physiques ou sportives comme activités de prévention pour la santé et les conduites à risque ;
- de toute structure promouvant les activités physiques ou sportives (structures de vacances, bases de loisir, hôtellerie de plein air, comités d'entreprise, centres de formation, structures culturelles ou de loisirs ...).

Il peut intervenir dans le secteur scolaire ou périscolaire pour assister l'équipe pédagogique.

**La formation est ouverte aux salariés des clubs et aux non salariés (entraîneurs bénévoles).**

Le **cursus de formation** respecte le principe de l'alternance sous tutorat pédagogique donc dans plusieurs lieux distincts : l'organisme de formation et les structures d'accueil.

Les 1200 heures de la formation sont réparties de la façon suivantes :

- 700 heures en centre de formation
- 500 en entreprise

Dans ce contexte, la structure d'accueil et l'organisme de formation, sont lieux ressource de la construction des compétences du stagiaire.

L'alternance permet :

- La prise en compte des situations professionnelles rencontrées par chaque stagiaire. Ainsi la formation est immédiatement utile dans le quotidien professionnel. C'est un gage de motivation et donne du sens à la formation (implication des stagiaires dans le processus de formation).
- L'implication de l'entreprise dans le dispositif d'alternance est un facteur déterminant de l'engagement du stagiaire dans la formation (motivation du stagiaire).

A partir des référentiels professionnels et de certification, les formateurs ont défini le plan de formation et les contenus prévisionnels de formation afin que le stagiaire puisse développer des compétences dans trois grands champs en interaction dynamique :

- champ pédagogique,
- champ technique,
- champ relatif à la gestion, l'organisation et la réglementation.

Le plan de formation est constitué d'un ensemble de séquences de formation articulées de façon logique et progressive. Il s'agit d'un processus guidé par des choix pédagogiques.

# LE RUBAN PEDAGOGIQUE

La formation du BPJEPS est répartie sur 14 mois (de octobre à novembre) . Les stagiaires sont en centre de formation de 5 à 10 jours par mois (modules de 4 à 5 jours de formation) .

Les modules se déroulent :

- à l'Auberge de Jeunesse d'Aix en Provence le plus souvent

*Les solutions d'hébergements sont proposées aux stagiaires si besoin.*

**Exemple planning prévisionnel :**

sept-16	oct-16	Nov	déc-16	janv-17	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	oct-17	nov-17
1	1	1 férié	1	1	1	1	1	1 férié	1	1	1	1	1	1
2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
8	8	8	8	8	8	8	8	8 férié	8	8	8	8	8	8
9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9
10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
11	11	11 férié	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11
12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13
14 sélect*	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14 férié	14	14	14	14
15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15 férié	15	15	15 uc 2-5
16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16 uc6789	16
17	17	17	17	17	17	17	17 férié	17	17	17	17	17	17 uc6789	17
18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18 uc6789	18
19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19 uc 2-5	19 uc6789	19
20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20 uc13410	20 uc6789	20 uc 6789
21	21	21	21	21	21	21	21	21	21 uc13410	21	21	21	21	21 uc 6789
22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22 uc 6789
23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23 uc6789	23 uc 6789
24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24 uc6789	24 uc 6789
25	25	25	25	25	25	25	25	25	25 férié	25	25	25	25 uc6789	25
26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26 uc6789	26
27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27 uc6789	27 uc 6789
28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28 uc 6789
29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29 uc 6789
30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30 uc 6789
	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31
	6	9	5	7	8	5	10	5	10	5	4	6	5	85
														595
														105
														700

La FOAD ou E-Learning est un outil qui permet de se former chez soi, à son rythme, et en réseau. Cette plateforme de formation à distance vient compléter la formation en présentiel et élargir le champ des méthodes actives. Il favorise les échanges avec les formateurs et entre les stagiaires.

Les stagiaires effectuent des travaux commandés ou de recherche, sous contrôle, individuels ou collectifs pour une durée de 7 heures par mois.

Un bilan annuel et individuel par candidat, des heures d'activités en connexion est réalisé.

# L'ACCES A LA FORMATION

Les conditions d'accès à la formation sont les suivantes :

- Etre âgé de 18 ans lors de la présentation à la certification
- être titulaire du PSC1 (Premiers Secours Civiques de niveau 1) ou de l'AFPS (Attestation de Formation aux Premiers Secours)
- Satisfaire aux tests d'exigence préalables à l'entrée en formation (TEP)
- Satisfaire aux tests de sélection mis en place par l'organisme de formation

Les Tests d'Exigences Préalables sont communes à tous les organismes de formation dans la spécialité dispensée et ont pour objectif de vérifier la capacité du candidat à suivre la formation et d'évaluer son niveau de pratique.

## Épreuve 1 : test Luc Léger

Ce test d'endurance consiste à courir entre deux lignes espacées de 20m, en respectant un rythme de course qui s'accélère toutes les minutes (0.5 Km/h toutes les minutes.). La vitesse est déterminée par des BIP sonores qui indiquent aussi au candidat le nombre de paliers atteints. La performance exigée à ce test correspond au palier 6 pour les femmes et au palier 8 pour les hommes.

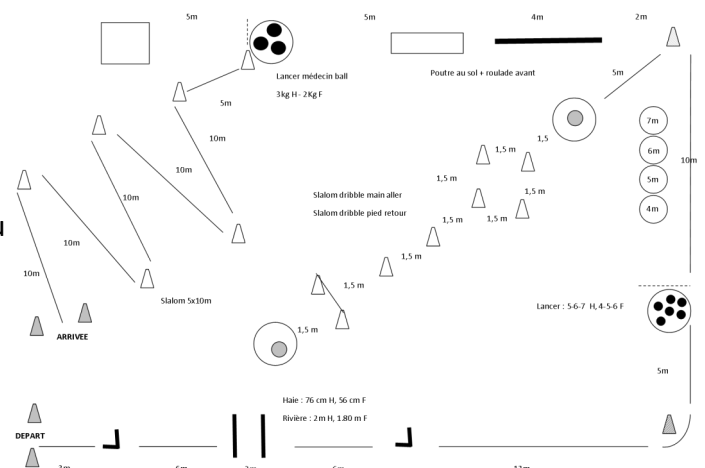
Difficulté : À chaque aller-retour, il faut s'arrêter et reprendre aussitôt sa course. Le candidat doit régler sa vitesse de manière à se trouver en bout de piste au moment où retentit le signal sonore, afin de repartir immédiatement en sens inverse.

## Epreuve 2 : Parcours d'habiletés motrices

Il comprend des courses, des lancers, des sauts.

La durée maximale du parcours doit être égale ou inférieure à :

- 1 mn 46 pour les hommes
- 2 mn 06 pour les femmes



**NB** : Sont exemptés des tests d'exigences préalables comprenant le parcours d'habileté motrice et le test de Luc Léger :

- les titulaires d'un diplôme délivré par une fédération sportive agréée par le ministère des sports
- les titulaires du brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien de la jeunesse et des sports (BAPAAT)
- les titulaires de tout diplôme de niveau IV ou supérieur dans le champ du sport
- les titulaires du certificat de qualification professionnelle « Animateur de Loisirs Sportifs ».

# LES EPREUVES DE SELECTION

Seuls les candidats ayant satisfait aux tests d'exigences préalables à l'entrée en formation peuvent se présenter aux épreuves de sélection comprenant :

- Un QCM :

Objectif : apprécier les connaissances des candidats dans ce domaine sportif. Durée : 30 minutes.

- Un entretien de motivation :

Cette épreuve permet d'évaluer les capacités d'expression orale et de communication du candidat et de vérifier l'adéquation entre le projet de formation et le projet professionnel remis par le candidat lors de l'inscription. Durée : 20 minutes.

## LE POSITIONNEMENT

Seuls les candidats ayant satisfait aux épreuves de sélection peuvent se présenter au positionnement comprenant :

- Un oral

Ce positionnement, permet une individualisation des parcours de formation. Il consiste à prendre en compte des compétences déjà acquises et/ou des équivalences sur les compétences attendues (candidats titulaires d'un autre diplôme). Ce positionnement permet des allègements ou renforcements de formation.

## LES INTERVENANTS

Nom	Prénom	Statut	Domaine d'intervention
TURMO	Mathieu	Conseiller Technique Fédéral	UC 3-4 Anatomie Physiologie
COUTERON	Valérie	Conseiller Technique Fédéral	UC 1-2-3-4 Activités Ludiques Sciences humaines
STAROSCIK	Dany	Educateur Sportif	UC 3-4 Entretien corporel
BOSC	Christophe	Educateur Sportif	UC 3-4 Activités de Pleine Nature
PEDRINI	Denise	Conseiller Technique Fédéral	UC 1-2 Publics - pédagogie Projet - Vie associative
MARY	Philippe	Educateur Sportif	UC 1-2 NTIC

# LE CONTENU DE FORMATION

**Les contenus de formation seront déclinés sous l'alternance de :**

- Modules de formation relatifs à la conduite de projets pédagogiques et de projets d'animation.
- Modules relatifs aux différentes pratiques (connaissance de l'environnement, connaissances du public et des pathologies...).
- Modules de formation concernant la participation à la vie, l'organisation et à la gestion de la structure.
- Connaissance des pratiques et approfondissement technique et pédagogique.
- Stages en situation professionnelle auprès de différentes structures

**Les stagiaires effectuent parallèlement aux modules de formation en centre, de la formation en entreprise dans 3 activités sportives.**

**Les activités sportives du BPJEPS Activités Physiques pour Tous :**

**APPN - Les activités de pleine nature :**

- Course d'orientation
- Marche nordique
- Randonnée
- Slakeline
- VTT ...

**APEX - Les activités d'entretien corporel :**

- Les cours chorégraphiés
- Le renforcement musculaire
- La gym douce
- Le stretching ...

**ACL - Les activités ludiques :**

- L'ultimate
- Street hockey
- Flag
- Tchouk ball ...

**NB : Les stagiaires doivent réaliser un stage de 60 heures dans chaque famille d'activités.**

**Ce stage doit comporter des suivis et observation de séances et des animations de 6 séances minimum.**

**Les certifications des UC 3 et 4 se feront en structure d'accueil.**

**Des conventions de stage non rémunéré seront signées entre l'organisme de formation et les structures d'accueil.**

# LES DIFFERENTES UNITES CAPITALISABLES

## Unités Capitalisables transversales

UC1 : Etre capable d'encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

- Communiquer dans les situations de la vie professionnelle :
- Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté
- Contribuer au fonctionnement d'une structure

UC2 : Etre capable de mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

- Concevoir un projet d'animation
- Conduire un projet d'animation
- Évaluer un projet d'animation

## Unités Capitalisables spécifiques

UC3 : Etre capable de concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans deux activités de la mention « Activités Physiques pour Tous »

- Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage
- Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage
- Évaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage

UC4 : Etre capable de concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans la troisième activité de la mention « Activités Physiques pour Tous »

- Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage
- Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage
- Évaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage

## A SAVOIR :

- Les UC 1 à 2 sont transversales avec les autres BPJEPS.

Le titulaire d'un BPJEPS peut passer les UC 3 et 4 d'un autre BPJEPS sans repasser les UC1 et 2.

*Le titulaire d'au moins trois des quatre unités capitalisables transversales du BPJEPS APT en 10 UC (UC1, UC2, UC3, UC4) obtient les UC 1 et 2 du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention APT.*

*Le titulaire d'au moins trois des six unités capitalisables suivantes : UC5, UC6, UC7, UC8, UC9, UC10 du BPJEPS APT en 10 UC, peut obtenir une ou les deux UC de la mention « activités physiques pour tous » (UC3 et UC4) du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention APT.*

# LES EPREUVES DE CERTIFICATION

## 4 épreuves de certification

- Une épreuve validant les UC 1-2
- Deux épreuves validant l'UC 3
- Une épreuve validant l'UC 4

### **Certification des UC 1-2 :**

La certification de ces UC implique la production d'un écrit d'une vingtaine de pages dactylographiées, hors annexes.

Ce document présente :

- Un diagnostic centré sur l'implication des acteurs de la structure dans son fonctionnement et son projet
- Le bilan d'un projet d'accompagnement d'acteurs de la structure dans l'élaboration d'un projet spécifié
- La présentation d'un projet visant la sensibilisation d'un public spécifique aux activités « sport-santé » dans la structure, ainsi qu'une démarche d'accueil.

Ce document sera le support d'une soutenance animée par le candidat de 30' maximum (10' de présentation + 20' de questionnement)

### **Certifications UC 3 :**

La certification de cette UC implique la conception et la conduite de deux séances dans le domaine des APS (45 mn à 2 heures).

Ces séances seront appuyées par deux dossiers présentant les deux activités, les publics auxquelles elles s'adressent et relatant l'implication du candidat dans sa structure ainsi que ses expériences dans l'animation sur les différents publics dans ces deux familles d'activités .

Le candidat doit concevoir et construire deux cycles d'animation dans deux familles d'APS différentes.

Ces documents seront le support d'entretiens de 30 minutes chacun (10mn de présentation + 20 mn d'échanges).

### **Certifications 4**

La certification de cette UC implique la conception et la conduite d'une séance dans le domaine des APS (45 mn à 2 heures).

Cette séance sera appuyée par un dossier présentant l'activité, le public auquel elle s'adresse et relatant l'implication du candidat dans sa structure ainsi que ses expériences dans l'animation dans cette famille d'activités .

Le candidat doit concevoir et construire un cycle d'animation (6 séances) dans l'activité présentée.

Ce document sera le support d'un entretien de 30 minutes (10mn de présentation + 20 mn d'échanges).



# LES INFORMATIONS PRATIQUES

## Les dates clés :

- Date limite d'inscription : 15 août
- Épreuves de sélection et de positionnement : mi-septembre
- Formation : Mi octobre à fin novembre de l'année suivante
- 4 épreuves de Certification
  - UC 1 - 2 : projet de développement de structure
  - UC 3 : pédagogie et animation sportive sur deux familles d'activités
  - UC 4 : pédagogie et animation sportive sur la troisième famille d'activités

## Les aspects financiers :

Coût de la formation complète :

- **4 200 euros** pour un auto financement.
- **7 000 euros** pour les salariés (pris en charge par les OPCA au titre de la professionnalisation, plan de formation, CIF...)

## Lieu de formation :

Les cours se déroulent :

- à l'Auberge de Jeunesse d'Aix en Provence le plus souvent
- Dans les Clubs et gymnases du territoire (Istres, Marseille,...)

*Les solutions d'hébergements sont proposées aux stagiaires si besoin.*

## Le nombre de places :

8 minimum à 15 maximum

## Les conditions d'inscription :

- Avoir 18 ans
- Satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation :
  - Satisfaire aux épreuves de sélection (parcours motricité, navette Luc Léger, QCM, oral de présentation)
  - Fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique du sport
  - Être titulaire du PSC1 ou AFPS\*

*\*Prévention et Secours Civiques de niveau 1 passé obligatoirement avec les Pompiers, la Croix Rouge ou autre organisme de sécurité civile. (ATTENTION : l'attestation délivrée lors de la journée de la défense n'est pas valable).*